

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-666996

15/01/23



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent(e)		
Matricule :	8813	Société :
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : Amaddah Abdehoucib		
Date de naissance :		
Adresse :		
Tél. 0661218740 Total des frais engagés : _____ Dhs		

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
 Dr. Hanaa BENCHAREF Professeur Assistante Hématologue Laboratoire de Hématologie CHU Ibn Rochd - Casablanca	
Date de consultation	03/02/2023
Nom et prénom du malade :	Mr. Amaddah Abdehoucib
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même
Nature de la maladie :	<input checked="" type="checkbox"/> Néutropénie
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	Professeur Assistante Hématologue Laboratoire de Hématologie CHU Ibn Rochd - Casablanca
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASABLANCA

Le : 24/02/23

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/02/23	coju utu			<p>Dr. Hanan BENCHAREF Professeur de Hématologie Laboratoire d'Hématologie CHU Ibn Rochd - Casablanca</p> <p>09/02/23/B1</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

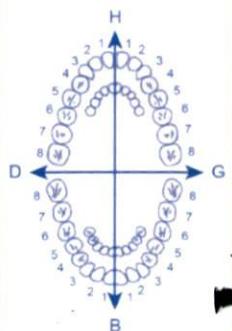
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	03/02/23	Médium + 30%	22500

AUXILIAIRES MEDICAUX

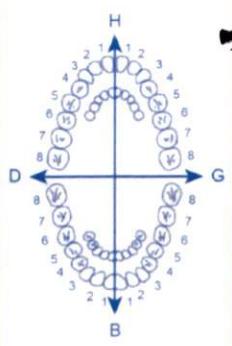
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Dr. Hanan BENCHAREF	03/02/23					30000
50, Rue des Héritiers, 20360 Casablanca Tél: +212 522 29 68 02 / +212 661 10 08 41 Fax: +212 522 20 67 83						

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CCEM
DES TRA

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

Coefficient
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION



Royaume du Maroc

الملكية المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية

Centre Hospitalier Universitaire Ibn Rochd
Hôpital Ibn Rochd - Casablanca

الدار البيضاء
مستشفى ابن رشد - الدار البيضاء
المراكز الإستشفائية الجامعي ابن رشد



وزير الصحة والحماية الاجتماعية
+ ٢٠٣٨٤٨٦٣٥٩٧٦
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

Hôpital sans Tabac
Fumer tue



Délégué :

Casablanca, le : 3 - 2 - 2013

ORDONNANCE

Dr. Hanaa BENCHAREF
11 fructus mulberry

B O V

Médimed
50, Rue des Hôpitaux , 20380 Casablanca
Tél : +212 522 29 68 02 / +212 561 10 08 41
Fax : +212 522 20 07 83

Dr. Hanaa BENCHAREF
Professeur Assistante Mératologue
Laboratoire d'Onco-hématologie
CHU Ibn Rochd - Casablanca

Dr. Farid CHALAL
Chef de service

Ministère de la Santé
C.H.U Ibn Rochd - Casablanca

Formation :

Reçu de M :

La somme de :

NATURE DE LA RECETTE	SOMME
Mycophylaxie	
+ BOM (330)	
Total	225 ps

Quittance
Hôpital Ibn Rochd
0244281

le

3/02/13

Signature du
Régisseur et Cachet

S



Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Centre Hospitalier Universitaire Ibn Rochd
Hôpital Ibn Rochd - Casablanca

2 W 283
Rés de Comptabilité Client et Recouvrement
Rés de Recette De l'Ortopédie

المملكة المغربية
وزارة الصحة
المركز الإستشفائي الجامعي ابن رشد
مستشفى ابن رشد - الدار البيضاء



مستشفى بدون تدخين
التدخين يقتل

Hôpital sans Tabac
Fumer Tue
OK 6 0 310 2123
Professeur Hassan BENCHARF
Assistant en Médecine Hématologique
CHU Ibn Rochd Casablanca

BN M
+ 130 N

BILLET D'EXAMEN

Date : 03/02/2023

Prénoms et Nom du Malade :

NR Amaadoli Abdellah

Service :

N° d'Admission :

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES	RESULTAT D'EXAMEN
<ul style="list-style-type: none"> - Âge : 54 ans - Néutropénie isolée p an 6/1 le niveau justifi - NBS : Hb : 14,5 pIg : 353.000 Ums. 	<p>ensibilisante / Réponse partielle</p> <p>CeB : 3060 PNN : 760</p>

Dr Hassan BENCHARF
Professeur en Médecine Hématologique
Laboratoire de Médecine Hématologie
CHU Ibn Rochd Casablanca

Faire SVP PI

Tél. : 05 22 48 20 20 / 05 22 48 30 30
Fax : 05 22 29 94 83

FACTURE N°
F23690

DATE	BL N°
03/02/23	

Banque : Attijariwafabank
 Agence: centre d'Affaires Abdelmoumen
 RIB : 007 780 0010305000000186 69

Désignation	Qté	PU HT	Montant TTC
TROCARD DE BOM 08G x 100MM TRAP SYS	1,00	250,00	300,00

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	TVA	Total TTC	NET A PAYER
C20	250,00	20%	50,00	250,00	50,00	300,00	300,00

Cachet et Signature:


50 Rue des Hôpitaux , 20360 Casablanca
 Tél: +212 522 29 68 02 / +212 661 10 08 41
 Fax: +212 522 20 67 83

Arrêtée la présente Facture à la somme de :

Trois cents Dirhams

Tout retard de règlement supérieur à 30 jours, entraîne l'application de pénalités de retard ; ceci conformément à la législation du droit du commerce en vigueur. Tout litige sera de la compétence des tribunaux de Casablanca .

Merci de bien vouloir libeller tous vos chèques avec la mention " non endosstable " (barrée) .

MR AMADDAH ABDELOUAHAB
Référence de la demande: D20230203245
Code Patient : D20230125162
Prélèvement du : 03-02-2023

Edition le 20-02-2023
Service : PATIENT EXTERNE
Num d'admission :244289
Médecin :

Page 1 / 2

Compte Rendu d'Analyse

HEMATOCYTOLOGIE

MYELOGRAMME

Richesse médullaire : +++++

Lignée mégacaryocytaire : +++++

Lignée granuleuse : 57 % (60-70)

Myéloblastes : 2 % (0-2)

Pro-myélocytes : 2 % (0-4)

Myélocytes neutrophiles 17 % (10-15)

Myélocytes éosinophiles 1 % (0-1)

Myélocytes basophiles : 0 %

Métamyélocytes neutrophiles 10 % (10-20)

Métamyélocytes éosinophiles 1 % (0-1)

Métamyélocytes basophiles : 0 %

Polynucléaires neutrophiles : 22 % (15-50)

Polynucléaires éosinophiles : 2 % (0-1)

Polynucléaires basophiles : 0 % (0-1)

Lignée érythroblastique : 34 %

Pro-érythroblastes : 1 % (0-2)

Erythroblastes basophiles : 3 % (1-3)

Erythroblastes polychromatophiles: 11 % (5-15)

Erythroblastes acidophiles : 19 %

Lignée lymphoïde : 9 %

Lymphocytes : 7 % (5-15)

Lymphocytes clivés : 0 %

Lymphocytes villeux : 0 %

MR AMADDAH ABDELOUAHAB
Référence de la demande: D20230203245
Code Patient : D20230125162
Prélèvement du : 03-02-2023

Edition le 20-02-2023
Service : PATIENT EXTERNE
Num d'admission :244289
Médecin :

Page 2 / 2

Compte Rendu d'Analyse

Tricholeucocytes :	0 %
Lymphocytes atypiques :	0 %
lymphoblastes	0 %
pro-lymphocytes	0 %
Plasmocytes :	2 % (0-3)

Lignée monocytaire :	0 %
Monocytes :	0 % (0-3)
Monoblastes :	0 %
blastes	0 %

Commentaire : Frottis très riche, de mauvaise qualité, nombreux mégacaryocytes, les trois lignées cellulaires sont représentées, avec polynucléaires neutrophiles à 22%. Absence d' excès de blastes.

CONCLUSION : Aspect cytologique en faveur d'une moelle normale sous réserve de la qualité du frottis.

Royaume du Maroc
Forces Armées Royales
Hopital Militaire
D'instruction Mohamed V



المملكة المغربية
القوات المسلحة الملكية
المستشفى العسكري الدراسي
محمد الخامس

Médecin Commandant MERYEM ZERRIK
Professeur Assistant
en Médecine Aéronautique
CEMPN - HMIMV - RABAT
INPE : 101224269

RAB le 03/01/2023

RE AMAOUDAH ABDELOUHAAD

Consultation thérapeutique clinique.

Cher enfant :

Permettez-moi de vous adresser ce
personne navigant âgé de 84 ans, sans ATD notable
ni antécédent de prise médicamenteuse ni infectieux
connus ; sujet asymptomatique (flexion droite :
NL (pas de SPMG ni ATD palpable). qui
présente une neutropénie isolée péristante
asymptomatique.

Je vous adresse mes très bons voeux.

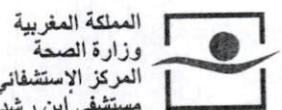
Cordialement
Médecin Commandant MERYEM ZERRIK
Professeur Assistant
en Médecine Aéronautique
CEMPN - HMIMV - RABAT
INPE : 101224269

Hôpital sans Tabac

Fumer tue

Dr. Hamaa BENCHARAF
Professeur-Assistante Hématologue
Laboratoire d'Hématologie
CHU Ibn Rochd - Casablanca

Docteur :



مستشفى بدون تدخين
التدخين يقتل

Casablanca, le : 20/02/2023

ORDONNANCE

Cher collègue,
Je vous remercie M^r Abdellah
Abdelouhab, âgé de 54 ans, que j'ai
reçu en consultation pour une neutropénie
chronique modérée à 700 e/mm³. Vu l'âge
et la faible étiologie a été mobilisé pour
éliminer une origine secondaire, ce
dernier est négatif normal, sauf un
taux de TSH à la limite supérieure,
qui ne constitue une simple surveillance.
Un myéogramme et FS ont été réalisés

ofin d'élimir une myelo dysplasie
sont normaud, sans aucune anomalie
morphologique de la lipie

granulose.

Sur les résultats, le diagnostic
à retenir est celui d'une neutropénie
chronique idiopathique bénigne, nécessitant
une simple surveillance annuelle pour
une éventuelle répercussion majeure.

Henry Amri,

Je vous prie d'agréer l'expression de mes
bonnes dispositions pour
longtemps à venir.

Yours affectueusement
Dr. HENRY BENCHARAF
Médecin et Professeur de Médecine
Laboratoire de Hématologie
CHU Ibn Rochd - Casablanca